



Bulletin Officiel

N° 4332 Jeudi 11 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	4
SICAV OPPORTUNITY	4
SICAV PROSPERITY	5
SICAV TRESOR	5
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	5
SICAV L'EPARGNANT	6
SICAV L'INVESTISSEUR -AGO- ET -AGE-	6
CHANGEMENT DES ORIENTATIONS DE PLACEMENT ET SUPPRESSION DES COMMISSIONS DE SOUSCRIPTIONS	
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	7
INFORMATIONS POST AGO	
ZITOUNA TAKAFUL	8-11
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
« Emprunt Obligataire HL 2013/1 »	12-15
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATL 2013/1	15
COURBE DES TAUX VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM-	16 17-18
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE	
ONE TECH HOLDING	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SOCIETE NEW BODY LINE	
ANNEXE II	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETEES AU 31/12/2012	
ALKIMIA	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2012	
ALKIMIA	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETEES AU 31/12/2012	
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	
FCP SMART EQUITY	
MAC EQUILIBRE FCP	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2013.

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 Avril 2013.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16^H30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

- Suite -

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 106

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis –

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** au siège de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport à l'assemblée relatif à l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs.

2013 - AS - 109

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira -1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 26 avril 2013 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 11 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Changement du mode de direction
- 2- Modification corrélative des statuts

Changement des orientations de placement et suppression des commissions de souscription

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N° 21-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

1. Changement des orientations de placement

La société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, en sa qualité de gestionnaire de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES, informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration réuni le 28 janvier 2012 a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

Anciennes orientations de placement	Nouvelles orientations de placement
<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dans une proportion de 75% à 80 % de l'actif net en actions de sociétés de la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions de sociétés du marché alternatif) ; -Dans une proportion de 0 % à 5% de l'actif net en titres OPCVM ; -A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net de liquidités et quasi-liquidités. 	<p>Le FCP est investi en permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif net en actions admises à la cote de la bourse (dont une proportion maximale de 20% en actions admises au marché alternatif) ; -Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat; -Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif net en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie ; -Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en OPCVM ; -Dans une proportion de 20% de l'actif net en liquidités et quasi liquidités.

2. Suppression des commissions de souscription

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS réuni le 1^{er} décembre 2012 a décidé de supprimer les droits d'entrée lors d'une opération de souscription.

Ces modifications entreront en vigueur à partir du 12 avril 2013 et conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter de cette date d'entrée en vigueur.**

Le prospectus de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES mis à jour sous le numéro 09-680/A001 en date du 4 avril 2013 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société TRADERS INVESTMENT MANAGERS sise à la rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, 1053 Les Berges du Lac.

INFORMATIONS POST AGO

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 04 avril 2013, la Société ZITOUNA TAKAFUL publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Le Bureau de l'Assemblée atteste que toutes les procédures légales de convocations et de publications ont été respectées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société ZITOUNA TAKAFUL, réunie le jeudi 4 avril 2013 à 11 heures au siège social de la société ZITOUNA TAKAFUL sis à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des Co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2012, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2012, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération du Directeur Général tels qu'ils figurent dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice, s'élevant à – 2 072 908,300 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration, en totalité au compte report à nouveau dont 286 870 dinars en amortissements différés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire prend note du rapport du Comité Chariaa tel que présenté en cours de séance par son Président Cheikh Mohamed Mokhtar SELLAMI et adresse sa gratitude et ses remerciements à son éminence pour ses précieux conseils et directives lors de la mise en place des produits TAKAFUL.

L'Assemblée Générale décide de soumettre au Conseil d'Administration les propositions de Cheikh Mohamed Mokhtar SELLAMI afin de les étudier au vu de la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Mounir BEN MOKHTAR TLILI, nouveau membre du Comité Chariaa pour une durée d'une année renouvelable et fixe sa rémunération comme suit :

Honoraires annuels: 5 000 TND net.

Indemnité de présence : 700 TND net.

L'indemnité de présence est servie à l'occasion de chaque participation aux réunions du Comité Chaaria.

L'Assemblée Générale confirme, dans ses fonctions, Cheikh Mohamed Mokhtar SELLAMI, Président du Comité Chariaa, et décide de maintenir ses honoraires annuels bruts à 17 647 Dinars Tunisiens et de lui accorder une rémunération exceptionnelle brute de 11 765 Dinars Tunisiens au titre de sa contribution précieuse aux travaux de démarrage.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination par cooptation de Monsieur Makrem Ben Sassi en qualité d'Administrateur pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2012 et pour l'exercice 2013 à Mille dinars bruts, pour chaque membre du Conseil d'Administration, au titre de chaque réunion du Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

1. Le bilan après affectation du résultat :

Actif du bilan (exprimé en dinars)

Arrêté au 31/12/2012

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	428 418,042	64 051,302	364 366,740	211 829,797
AC11 Investissements de recherche et développement	399 013,342	56 825,700	342 187,642	195 437,640
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	29 404,700	7 225,602	22 179,098	16 392,157
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 165 702,801	222 818,846	942 883,955	373 047,456
AC21 Installations techniques et machines	1 007 370,517	193 644,641	813 725,876	288 752,708
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	158 332,284	29 174,205	129 158,079	84 294,748
AC3 Placements	10 406 180,000		10 406 180,000	12 000 000,000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	10 400 000,000		10 400 000,000	12 000 000,000
AC336 Autres	6 180,000		6 180,000	
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques				
AC520 Provisions d'assurance vie	63 539,433		63 539,433	
AC6 Créances	103 044,014		103 044,014	6 648,016
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	22 425,406		22 425,406	
AC13 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
AC633 Autres créances	576,641		576,641	
AC631 Personnel	9 263,755		9 263,755	4,503
AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	70 778,212		70 778,212	6 643,513
AC7 Autres éléments d'actif	4 504 957,790		4 099 609,296	3 845 461,128
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 347 738,206		1 347 738,206	2 117 097,091
AC722 Autres charges à répartir	2 741 040,484	405 348,494	2 335 691,990	1 582 902,858
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	416 179,100		416 179,100	145 461,179
Total de l'actif	16 671 842,080	692 218,642	15 979 623,438	16 436 986,397

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars)
Arrêté au 31/12/2012

		31/12/2012	31/12/2011
CP1	Capitaux propres	14 962 710,854	14 962 710,854
	CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000,000	15 000 000,000
	CP5 Résultat reporté	-2 110 197,446	-37 289,146
	Total capitaux propres après affectation	12 889 802,554	14 962 710,854
	Passifs		
PA1	Autres passifs financiers		
PA2	Provisions pour autres		
PA3	PA3 Provisions techniques brutes	1 440 827,609	
	PA310 Provisions pour primes non acquises	123 711,413	
	PA320 Provisions d'assurance vie	1 312 088,607	
	PA331 Provision pour sinistre (non vie)	5 027,589	
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6	Autres dettes		
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	48 223,909	
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance l'entreprise d'assurance	84 634,765	
	PA632 Personnel	242 512,190	48 137,087
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	203 287,259	114 092,346
	PA64 Créiteurs divers	1 070 335,152	1 312 046,110
PA7	Autres passifs		
	PA71 Comptes de régularisation passif		
	PA710 Report de commissions reçues des réassurances		
	PA711 Extinction de réassurance-retricsion		
	PA712 Autres comptes de régularisation passif		
	PA72 Ecart convesrion		
	Total du passif	1 648 993,275	1 474 275,543
	Total des capitaux propres et du passif	15 979 623,438	16 436 986,397

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres avant affectation	15 000 000,000	-37 289,146	0,000	14 962 710,854
affectation résultat 2012			-2 072 908,300	-2 072 908,300
Capitaux propres après affectation	15 000 000,000	-37 289,146	-2 072 908,300	12 889 802,554

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2013/1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 22 Juin 2012 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2012 et 2013 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 16 janvier 2013 donne à son tour pouvoir au Président Directeur Général de fixer le montant, les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire HL 2013/1.

Dénomination de l'emprunt

HL 2013/1.

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 19 Avril 2013 et clôturées sans préavis et au plus tard le 17 Mai 2013.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 24 Mai 2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 19 Avril 2013 auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac.

- Suite -

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à rééquilibrer la situation financière de la société et à financer des immobilisations à donner en leasing pour renforcer le développement de ses activités.

Prix de souscription et d'émission

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17 Mai 2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions soit le 17 Mai 2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Taux fixe : 6,9% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 17 Mai de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 17 Mai 2018.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 17 Mai 2018.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 17 Mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 17 Mai 2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2013/1 » seront émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,754 années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le 20 décembre 2011, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à Hannibal Lease la note BB (tun) à long terme avec perspective stable.

Le 02 Août 2012, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note de la société à BB-(tun) à long terme avec perspective stable.

L'abaissement de la note à long terme de HL reflète les risques accrus qui pèsent sur les fondamentaux de la société en raison de la forte détérioration de sa rentabilité et de l'affaiblissement de sa qualité d'actifs. En outre, la liquidité de HL demeure tendue et plus serrée que celle de ses homologues.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB-(tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 14 Mars 2013.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « HL 2013/1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Cotation en Bourse

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2013/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0820** du **05 Avril 2013**, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **16 Août 2012** sous le n°**12-006** ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **05 Avril 2013** sous le n°**12-006-A002** et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2013.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin c du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2013.

2013 - AS - 107

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 »

La BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «ATL 2013-1» de D. 30 000 000, ouvertes au public le 21/02/2013, ont été clôturées le 02/04/2013.

2013 - AS - 108

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,387%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,381%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,375%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,369%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,353%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,349%	1 008,179
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,346%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,338%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,324%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,311%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,332%	1 030,600
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,419%	1 045,067
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,637%	1 040,400
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,886%	1 002,324
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,040%	1 005,352
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,297
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,858
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,345
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	971,926
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,232
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,085

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,659 144,671		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,729 12,730		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,308 1,309		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,431 35,434		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,132 48,136		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	166,696 166,320		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	574,182 573,160		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	131,650 131,021		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	126,930 126,629		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	118,484 118,310		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	115,135 114,871		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	89,694 89,495		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	143,611 143,495		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	104,191 104,054		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,896 108,786		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,728 1 338,270		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 307,678 2 302,393		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,580 108,314		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,133 105,082		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,440 123,533		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 199,706 1 196,522		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,101 134,841		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,973 16,029		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 077,859 6 113,597		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 034,062 5 045,789		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,270 2,248		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,934 1,922		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,208 1,195		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12 3,845	107,250	108,321	108,331
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12 3,670	104,162	105,096	105,106
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13 3,398	105,267	102,868	102,877
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12 4,444	102,466	103,591	103,613
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12 3,986	103,164	104,247	104,258
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12 3,786	106,613	107,632	107,642
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12 3,881	103,696	104,816	104,828
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12 3,918	103,579	104,606	104,617
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12 3,841	104,035	105,082	105,093
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12 3,462	105,393	106,341	106,351
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12 4,343	101,616	102,588	102,599
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13 3,765	103,937	101,289	101,301
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12 3,422	103,745	104,726	104,736
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12 3,588	106,429	107,391	107,401
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12 3,763	105,458	106,452	106,462
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12 3,137	102,929	103,768	103,776
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13 3,320	102,350	99,953	99,962
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12 3,625	104,217	105,261	105,271
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12 3,885	102,401	103,488	103,499
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12 3,356	103,370	104,344	104,355
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12 2,837	104,285	105,139	105,149
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12 3,931	102,367	103,435	103,446
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12 3,766	103,800	104,767	104,777
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12 3,274	104,521	105,383	105,391
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12 3,369	101,942	102,902	102,911

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,554	10,555
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,275	104,284
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,437	104,449
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,018	102,092
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,835	71,809
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	155,607	155,261
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1544,357	1541,350
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	113,026	112,761
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	112,443	112,043
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	90,841	90,342
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,563	16,553
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,906	272,292
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	40,615	40,246
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 514,631	2 506,560
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,735	79,641
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,149	58,031
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,656	102,678
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	114,358	114,122
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	105,211	104,896
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,643	11,638
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,568	12,554
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,620	15,599
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,702	15,694
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,552	12,529
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	11,065	11,057
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,715	10,722
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,789	10,787
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	127,381	126,723
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	128,188	127,627
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,877	10,815
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	113,234	112,614
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,998	20,938
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,905	86,435
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	90,571	90,468
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,764	97,608
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	100,674	100,687
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	104,445	105,050
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,838	98,900
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,874	99,826
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	114,300	113,307
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	138,932	138,583
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,030	11,034
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	119,892	119,938
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,436	118,547
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	104,986	105,223
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,610	102,675
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	192,903	194,605
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	168,307	169,144
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,256	145,563
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 556,443	10 639,314
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,763	22,056
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	141,873	141,967
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 584,479	1 584,526
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	115,999	115,637
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,585	93,561
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,217	119,227
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 574,907	9 534,277
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,978	9,977
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,893	9,855

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ ONE TECH HOLDING
"OTH"**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ONE TECH HOLDING " OTH".

Dans le cadre du prospectus, la société "OTH" a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « One Tech Holding » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «One Tech Holding » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une fonction de contrôle de gestion;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau

de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, Les actionnaires actuels de la société « One Tech Holding » représentant 70% du capital de OTH s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

L'actionnaire de référence, Monsieur Moncef Sellami détenant 40% de OTH s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe OTH.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Par ailleurs, l'examen des états financiers de la société "OTH "a révélé certaines incohérences par rapport au système comptable des entreprises. De ce fait, la société est appelée à pallier à ces défaillances et à communiquer, dorénavant, au CMF des états financiers établis conformément au système comptable des entreprises.

ADMISSION DES ACTIONS DU GROUPE "OTH" AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné en date du 19 février 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « One Tech Holding » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 53 600 000 actions de nominal un (01) dinar chacune, composées de 51 078 075 actions anciennes et 2 521 925 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 23.53% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
3. Justification de l'existence de structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société One Tech Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6.500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 51 078 075 Dinars à 53 600 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 2 521 925 Dinars et l'émission de 2 521 925 actions au prix d'émission de 6.500 dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 5.500 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société « One Tech Holding » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 12 609 625 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 23.53% du capital de la société, après augmentation, au prix de 6.500 dinars et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 6 304 815 actions, représentant 50% de l'offre et 11.76% du capital après augmentation, au prix de 6.500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ 1 260 963 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 2.35% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - ✓ 5 043 852 actions anciennes provenant de la cession par des anciens actionnaires, représentant 9.41% du capital après réalisation de ladite augmentation

D'un **Placement Garanti** (Conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis⁽¹⁾ agissant pour compte propre de 6 304 810 actions, représentant 50% du total des actions offertes et 11.76% du capital de la société après augmentation, au prix de 6.500 dinars l'action, et portant sur :

- ✓ 1 260 962 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 2.35% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- ✓ 5 043 848 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires, représentant 9.41% du capital après réalisation de ladite augmentation

Centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs, Axis Capital Bourse et MAC SA, et dirigé par Tunisie Valeurs, désigné comme établissement chef de file.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'offre à prix ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

En parallèle à cette Offre, des actionnaires de la société « One Tech Holding » ont décidé de céder une partie de leurs actions existantes aux salariés du « Groupe One Tech ». Cette cession portera sur 304 656 actions OTH représentant 0.60% du capital de OTH avant augmentation de capital, au prix de 5,850 dinars l'action, soit avec une décote de 10% par rapport au prix de la présente OPF.

(1) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : ONE TECH HOLDING -OTH-

Siège social : Cité El Khalij –Rue du lac Loch Ness- Immeuble « Les Arcades », Tour A- Les Berges du Lac-Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 15 octobre 2010

Capital social : 51 078 075 dinars

Objet social :

La société a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **16 avril 2013** au **29 avril 2013** inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **16 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **29 avril 2013** inclus.

3- Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement aux quotités d'actions.

Chaque quotité est composée d'une action nouvelle à souscrire en numéraire et de quatre actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public à 2 521 925 quotités.

4- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

5- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action OTH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 6.500 Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions OTH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant acquérir des quotités d'actions OTH dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande.

6- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société One Tech Holding exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions OTH exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible numéro 08003000513200938648 ouvert auprès de la BIAT, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

7- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 12 609 625 actions soit 23.53% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

7-1 Offre à Prix Ferme

L'Offre à Prix Ferme proposée porte de manière concomitante sur une cession de 5 043 852 actions anciennes et sur une souscription à 1 260 963 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public.

Cette offre s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de 1 260 963 actions nouvelles et de 5 043 852 actions anciennes, soit un total de 1 260 963 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq (5) catégories :

- **Catégorie A** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 246 500 quotités.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 246 500 quotités.
- **Catégorie C** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 6 154 quotités et au maximum 53 600 quotités.
- **Catégorie D** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 6 153 quotités.
- **Catégorie E** : 274 963 quotités offertes représentant 10.90% de l'offre globale et 21.81% de l'OPF, soit 274 963 actions nouvelles et 1 099 852 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 6 quotités et au maximum 615 quotités.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à acquérir des quotités d'actions dans l'une de ces 5 catégories ne peuvent pas acquérir des quotités d'actions dans le cadre du placement garanti et inversement.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: Nom, Prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.

- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes: Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères: le Nom, le Prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 6 quotités correspondant à 6 actions nouvelles et à 24 actions anciennes, ni supérieur à 53 600 quotités correspondant à 53 600 actions nouvelles et à 214 400 actions anciennes pour les non institutionnels⁽²⁾ (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 536 000 quotités correspondant à 536 000 actions nouvelles et à 2 144 000 actions anciennes pour les institutionnels⁽²⁾ (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

⁽²⁾ tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A, B, C et D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

Notons que les catégories C, D et E ne se différencient que par le nombre de quotités à souscrire.

7-2 Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre de 1 260 962 quotités soit 6 304 810 actions (5 043 848 actions anciennes et 1 260 962 actions nouvelles) représentant 50% du total des actions offertes et 11.76% du capital de la société après augmentation centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital Bourse et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être supérieur à 53 600 quotités correspondant à 53 600 actions nouvelles et 214 400 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social après augmentation du capital) ni supérieur à 536 000 quotités correspondant à 536 000 actions nouvelles et 2 144 000 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes et centralisation:

Offre à prix ferme:

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Garanti:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de

placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à prix ferme:

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

8- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées

9- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 22 février 2013 aux actions anciennes de la société One Tech Holding le code ISIN : TN0007530017.

La société One Tech Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BIAT Capital intermédiaire en Bourse.

10- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes actions étant donné que la société OTH ne compte pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2012.

11- Contrat de liquidité :

Les actionnaires de One Tech Holding se sont engagés à consacrer 16 470 352 dinars et 1 266 949 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de One Tech Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

12- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «One Tech Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-821 du 05/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société "OTH", de TUNISIE VALEURS, et d' Axis Capital Bourse intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

SOCIETE « NEW BODY LINE »
AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie.

Contexte & objectifs de l'opération

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de développement, la société NEW BODY LINE vise essentiellement à étendre la gamme de ses produits, élargir et diversifier son portefeuille clients et passer du statut de simple sous-traitant au statut d'un des leaders mondiaux de produits finis innovants et intégrateurs de technologie.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société NEW BODY LINE envisage d'entamer un programme d'investissement ambitieux prévoyant une diversification de la gamme de produits, une augmentation de sa capacité de production, le développement de sa structure commerciale pour la distribution de ses produits à l'échelle mondiale, le développement d'une structure R&D en matières premières et techniques de tricotage, l'acquisition de brevets et procédés de fabrication en vue de développer davantage son know-how pour la maîtrise de la production de produits innovants et intégrateurs de technologies.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. Ladite augmentation servira essentiellement à financer le programme de développement de la société.

Outre le financement du programme d'investissement susmentionné, la société NEW BODY LINE vise, à travers ladite augmentation de capital et l'introduction des titres de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse, à atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété de la société sur le plan national et international, ce qui permettrait d'attirer vers elle de futurs partenaires et de nouveaux clients ;
- Favoriser le développement de la société dans d'autres domaines d'activité, à forte technicité et à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur la contribution du marché financier ;
- Muter d'un système de gouvernance basique à un autre système plus développé, à même de garantir la pérennité de la société ;
- Accroître les ressources propres de la société et lever les fonds nécessaires pour soutenir son large programme de développement ;
- Favoriser l'accès à de meilleures opportunités de croissance externe en local et à l'international.

Décision ayant autorisé l'opération

Autorisation d'augmentation du capital

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/12/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à

travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a précisé les modalités de cette augmentation de capital et a approuvé la cession de 945 000 actions anciennes auprès du Public. Afin de réserver intégralement la dite augmentation au Public, les anciens actionnaires ont déclaré expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a donné plein pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé de réserver intégralement l'augmentation de capital au Public. Les anciens actionnaires déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public

Cadre de l'Offre

L'introduction de la société New Body Line au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 165 000 quotités, soit 52% du total des quotités à offrir et correspondant à 495 000 actions anciennes à acquérir et 330 000 actions nouvelles à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), auprès d'institutionnels¹ tunisiens et/ou étrangers de 150 000 quotités représentant 48% des quotités à offrir, et correspondant à 450 000 actions anciennes à acquérir et 300 000 actions nouvelles à émettre en numéraire centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI » et dirigé par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » désignée comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année, à partir de la date de la 1^{ère} cotation en Bourse.

Modalités de l'Offre

En réponse à l'Offre, les intéressés acquerront exclusivement des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 3 actions anciennes à acheter. Ainsi l'Offre porte sur l'acquisition par le public de 315 000 quotités dont 165 000 quotités dans le cadre de l'OPF et 150 000 quotités dans le cadre du Placement Garanti.

Le prix de l'Offre et sa justification :

Le prix de l'action de la société NEW BODY LINE a été fixé dans le cadre de la présente Offre à 8,500 dinars, tous frais, commissions, courtages et taxes compris dont un dinar de nominal et 7,500 dinars de prime d'émission.

L'évaluation de l'action de la société NEW BODY LINE a été effectuée par « BDO Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2011 tels qu'actualisés par la situation intermédiaire au 30/06/2012 examinée par le commissaire aux comptes, et sur la base d'un business plan de la période s'étalant de 2012 à 2017, approuvé par le Conseil d'Administration du 16/10/2012 et examiné par le commissaire aux comptes.

Modalité de paiement du prix

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société NEW BODY LINE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 8,500 dinars par action ancienne,
- 8,500 dinars par action nouvelle.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les institutionnels tunisiens et/ou étrangers des quotités dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande.

Période de validité de l'Offre

L'Offre à Prix ferme est ouverte au public du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 08 avril 2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas, au plus tard le 22 avril 2013 inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette Offre porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE exprimées dans le cadre de la présente Offre (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

Les intermédiaires en Bourse TSI et ATI, membres du syndicat de placement, sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions NEW BODY LINE dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour du dénouement de l'Offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible numéro 21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix ferme :

Mode de répartition des titres

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en 4 catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%

ratios prudentiels					
Catégorie B : Institutionnels ² autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités	24 750	74 250	49 500	3.27%	15%
Catégorie C : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités	41 250	123 750	82 500	5.46%	25%
Catégorie D : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
TOTAL	165 000	495 000	330 000	21.83%	100%

Catégorie A :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités représentant 6,55% du capital social après augmentation, seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie B :

Quinze pour cent (15%) des quotités d'actions offertes, soit 24 750 quotités représentant 3,27% du capital social après augmentation, seront réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

Vingt-cinq pour cent (25%) des quotités d'actions offertes, soit 41 250 quotités représentant 5,46% du capital social après augmentation, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités.

Catégorie D :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités, soit 6,55% du capital social après augmentation.

² Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du règlement Général de la Bourse.

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète de l'acquéreur des quotités d'actions comprend :

- ✚ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✚ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✚ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- ✚ Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✚ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- ✚ Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition des quotités d'actions ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition des quotités d'actions doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation pour les non institutionnels, soit 3 780 quotités, et 5% du capital social soit 37 800 quotités pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande d'acquisition doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✚ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✚ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition des quotités d'actions se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A, B, C : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital après augmentation.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie D, puis à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Placement Garanti :

Dans le cadre du Placement Garanti, 150 000 quotités d'actions NEW BODY LINE seront offertes à des institutionnels³ comme suit :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'Offre globale
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		

³ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la BVMT

Institutionnels	150 000	450 000	300 000	19.84%	47,62%
<u>TOTAL</u>	150 000	450 000	300 000	19.84%	47,62%

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux membres du syndicat de placement composé de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI », intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des numéros présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, correspondant à 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions dans le cadre du Placement Garanti doivent également respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'OPF) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités et de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités demandées retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectuées trois (3) jours ouvrables après la date de réalisation de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société « NEW BODY LINE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 19 mars 2013 sous le code ISIN TN 0007540016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en Bourse.

RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE

La présente Offre porte sur 315 000 quotités composées chacune de 3 actions anciennes et 2 actions nouvelles, soit au total :

- 945 000 actions anciennes au prix de cession de 8,500 dinars, soit un montant de 8 032 500 dinars,
- 630 000 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne au prix d'émission de 8,500 dinars, soit un montant de 5 355 000 dinars.

Au total, l'Offre porte donc sur 1 575 000 actions nouvelles et anciennes, représentant 41,67% du capital de la société après réalisation de son augmentation de capital, ce qui correspond à un montant total 13 387 500 dinars.

Renseignements généraux sur les actions offertes:

- ✚ Forme des actions : Nominative
- ✚ Catégorie : Ordinaire,
- ✚ Libération : Intégrale à la souscription,
- ✚ Jouissance : 1^{er} janvier 2012.

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Selon l'article 28 (§ 6) des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution seront prescrit conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Il n'existe à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toute fois, une demande d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 14 décembre 2012 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société NEW BODY LINE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 14 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société NEW BODY LINE au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et ce sous réserves des conditions suivantes :

- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne ⁴.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse recommande que les deux actionnaires M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB s'engagent ensemble de ne pas céder plus que 5% du capital pendant une période de 2 ans à compter de la date d'introduction. Le Conseil a recommandé également la révision de la structure de l'Offre en augmentant le nombre de titres réservé aux Institutionnels.

Enfin, et au cas où la présente Offre à Prix Ferme aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société NEW BODY LINE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et CMF.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente Offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Avantage fiscal

Par référence aux dispositions de l'article 13 du Code d'Incitation aux Investissements « CII », les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises totalement exportatrices, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, tout en respectant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89 -114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que :

- La société a reçu en date du 22/10/2012 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII : Direction régionale de Mahdia, relative au projet de l'extension objet de l'augmentation de capital en cours,
- La dite attestation précise bien ce qui suit : « Le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du Code d'Incitation aux Investissements (CII) et qu'il peut bénéficier en outre des avantages spécifiques des articles 12 et 13 du CII.

Listing Sponsor

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse a été désignée par la société NEW BODY LINE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la

⁴ La société a signé en date du 23/02/2013 une convention avec le bureau de M. Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures et d'organisation

société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission sera prolongée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'au transfert de cotation de NEW BODY LINE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société NEW BODY LINE doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de six (06) mois à partir de la date d'introduction a été signé entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB portant sur 35,47% environ du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 dinars et 175 000 titres.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société NEW BODY LINE se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0817** du **25/03/2013** est mis à la disposition du public auprès de la société NEW BODY LINE , AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie, de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la Société «Adv e-Technologies- AeTECH -», l'ouverture au public de FCP UNIVERS AMBITION CEA et le déclassement de FCP VALEURS SERENITE 2013, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
8. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
9.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
10. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
11. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
12. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
13. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
14. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis- Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 336 655
15.Electrostar		71 396 222
16.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -	71 843 511
17.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
18. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
19. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
20. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
21. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
22. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
23. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
24.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
25. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
26. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	70 836 570
27.Société d'Assurances "SALIM"		71 948 700
28. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
29. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
30. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
31. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Tébourba-	73 604 149
32. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
33. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
34. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
35. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
36. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
37. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
38. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
39. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
40. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
41. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
42. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis	70 837 000
43. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	El Khadra Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 230 400
44. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"		71 713 100
45. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
46. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

47. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
48. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
49. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
50. Tunisie Lait	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
51. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
52. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
53. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
54. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
55. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3. HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5. SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS- Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 841 322
5. Amen Project SICAF		71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	71 784 544
11. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"		
12. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS- 90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennassr II - 2037 Ariana -	71 781 500
17. Banque Zitouna		70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS- Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"		71 333 400
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS- Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 843 900
29. Hannibal Lease S.A		71 964 600
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Les Assurances des Crédits Commerciaux - Assurcrédit -	7, rue 8010 Montplaisir - 1002 TUNIS -	71 903 565
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777

34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
39.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	71 884 120
52. Société de services des Huileries		74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
59.Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60.Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
61.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Groupe GMT « GMT »		
65. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
66.Société Hotelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
67.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
68.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
69.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
70.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
71.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
72.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
73.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
74.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
75. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
76.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
77.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
78.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
79.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
80. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
81.Société Maille Club	Route du Kef , Km 5,6 -2011 DEN DEN-	71 647 500
82.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499

83. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
84.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
85.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
86.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
87.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
90.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
91.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurances Vie & de Capitalisation "AMINA"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escale A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center - 2080 ARIANA-	71 231 172
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
101.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
102. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
104. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
105.Tunisian Qatari Bank "TQB" (ex BTQI)	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 - 1080 TUNIS-	71 713 555
106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis

13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
25	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
27	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
34	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
35	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
36	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
56	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

70	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
73	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
82	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
83	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
84	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
85	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
86	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
87	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
88	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
90	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
91	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
93	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
94	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV

95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
109	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
110	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
111	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
112	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR FIDELIUM ESSOR II	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
21	FCPR FIDELIUM PERFORMANCE	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
22	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

23	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
24	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
25	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
26	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES*

ETATS FINANCIERS**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2012	2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A ₁	1 480 761,776	1 002 801,719
MOINS : AMORTISSEMENTS	A ₂	(818 173,791)	(846 027,040)
		662 587,985	156 774,679
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A ₃	69 383 855,986	69 382 859,324
MOINS : AMORTISSEMENTS	A ₄	(53 561 688,746)	(54 183 744,982)
		15 822 167,240	15 199 114,342
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A ₅	25 819 771,882	17 239 193,697
MOINS : PROVISIONS	A _{5'}	(9 535 868,343)	(9 535 868,343)
		16 283 903,539	7 703 325,354
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		32 768 658,764	23 059 214,375
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		32 768 658,764	23 059 214,375
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	A ₆	19 181 300,866	13 247 713,835
MOINS : PROVISIONS	A ₇	(1 516 747,227)	(1 717 561,911)
		17 664 553,639	11 530 151,924
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A ₈	52 357 462,077	31 694 036,112
MOINS : PROVISIONS	A ₉	(1 343 547,577)	(572 670,000)
		51 013 914,500	31 121 366,112
AUTRES ACTIFS COURANTS	A ₁₀	2 565 323,207	3 228 074,004
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A ₁₁	244 793,629	196 323,004
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A ₁₂	15 619 271,872	26 309 885,670
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		87 107 856,847	72 385 800,714
TOTAL DES ACTIFS		119 876 515,611	95 445 015,089

(*) Le CMF a invité la société à compléter les notes aux états financiers conformément aux dispositions du système comptables des entreprises.

Société Chimique AL-KIMIA S.A

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CAPITAL SOCIAL	C	19 472 530,000	19 472 530,000
RESERVES	C	22 507 253,000	22 507 253,000
RESULTATS REPORTES	C	5 534 314,352	1 960 920,241
MODIFICATIONS COMPTABLES			2 489 301,920
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AV.RESULTAT DE L'EX.		47 514 097,352	46 430 005,161
RESULTAT DE L'EXERCICE		10 179 410,853	4 978 598,191
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AV. AFFECTATION	C	57 693 508,205	51 408 603,352
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON COURANTS			
PROVISIONS	P ₂	1 122 809,298	1 171 963,319
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 122 809,298	1 171 963,319
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P ₃	31 329 752,134	27 368 000,640
AUTRES PASSIFS COURANTS	P ₄	8 201 460,846	7 666 502,664
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P ₅	21 528 985,128	7 829 945,114
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 060 198,108	42 864 448,418
TOTAL DES PASSIFS		62 183 007,406	44 036 411,737
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		119 876 515,611	95 445 015,089

Société Chimique AL-KIMIA S.A

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	179 831 172,597	122 000 116,043
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	0,000	0,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		179 831 172,597	122 000 116,043
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS	R3	(6 173 839,697)	1 432 761,283
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	R4	142 520 793,486	94 010 154,164
CHARGES DE PERSONNEL	R5	18 147 424,003	11 823 518,272
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R6	4 426 499,774	4 383 737,472
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R7	15 088 037,535	9 586 268,854
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(174 008 915,101)	(121 236 440,045)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 822 257,496	763 675,998
CHARGES FINANCIERES NETTES	R8	1 395 763,138	641 421,874
PRODUITS FINANCIERS ET PROD.DES PLACEMENTS	R9	1 584 403,326	486 316,460
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R10	1 758 359,894	4 899 517,702
AUTRES PERTES ORDINAIRES	R11	(139 703,530)	(1 637 653,680)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 421 080,324	5 153 278,354
IMPÔT SUR LES BENEFICES	R12	(241 669,471)	(174 680,163)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 179 410,853	4 978 598,191
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NET D'IMPOT)	R13	0,000	2 489 301,920
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		10 179 410,853	7 467 900,111

Société Chimique AL-KIMIA S.A

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
 (Exprimé en Dinars)

	Au 31 décembre	
	2012	2011
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	157 406 035,031	135 194 914,203
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL	(162 467 272,498)	(116 031 559,077)
INTERETS PAYES	(214 274,773)	(235 424,569)
IMPOTS ET TAXES PAYES A L'ETAT	(3 179 568,935)	(2 344 236,541)
AUTRES FLUX D'EXPLOITATION	(773 257,597)	(879 597,138)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	(9 228 338,772)	15 704 096,878
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOB.CORPORELLES ET INCORPORELLES	(3 814 070,231)	(3 605 201,560)
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	65 804,000	6 700,000
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(8 549 970,000)	(4 269 985,000)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	(12 298 236,231)	(7 868 486,560)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	(2 892 118,000)	(88 000,000)
VARIATION DES MOBILISATIONS CREANCES	13 699 040,014	(2 257 264,618)
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS EN PRINCIPAL	0,000	0,000
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	10 806 922,014	(2 345 264,618)
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	29 039,191	13 379,518
VARIATION DE TRESORERIE	(10 690 613,798)	5 503 725,218
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	26 309 885,670	20 806 160,452
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	15 619 271,872	26 309 885,670

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2012

I – PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; Na₅ P₃ O₁₀) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H₃ PO₄) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na₂CO₃).

Le Tripolyphosphate de Sodium est une matière première de base pour la fabrication des poudres détergentes.

Le démarrage de l'usine et les mises au point ont été très difficiles et très longs ce qui a occasionné de graves difficultés à la Société et la fermeture de l'usine en 1980 et 1981.

La capacité annuelle nominale de 30 000 tonnes n'ayant jamais été atteinte avant 1983 pour des raisons essentiellement techniques, il a fallu d'abord résoudre un certain nombre de points en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité du produit.

A partir de 1990 une première augmentation de la capacité de 30 000 à 45 000 tonnes a été effectuée puis en 1995/1996, suite à des optimisations de la Partie Humide, la capacité annuelle a été portée à 60 000 tonnes.

La partie séchage-calcination étant à 60 000 tonnes saturée, le Conseil d'Administration a, en sa réunion du 02 Août 1996, décidé une nouvelle extension de la capacité annuelle de 60 000 à 100 000 tonnes qui a démarré le 15 Avril 1998.

En 2002 et toujours grâce à des optimisations la capacité nominale de production de STPP de l'usine à Gabès a été portée à 115 000 tonnes par an, toutes qualités confondues.

En 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite au revamping et l'augmentation de la capacité de production de l'unité U-1000 et à l'optimisation de la capacité de production de l'unité U-1500.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions:	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune.
Siège social :	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine :	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Registre de commerce :	Tunis – B – 125941996
Matricule fiscal :	001716L/A/M/000
Code en douane :	121 508 M
N° d'employeur (CNSS) :	50047/92
Président Directeur Général :	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes :	AMC - ERNST & YOUNG et International Financial Consulting (I.F.C)

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012 :

- L'activité de la Société s'est améliorée par rapport à l'exercice 2011, mais reste en deçà des résultats de production et de ventes réalisés durant les exercices antérieurs. En effet la marche de l'usine n'a pas renoué avec la capacité habituelle à cause du climat social tendu qui a marqué le pays depuis la révolution ainsi qu'aux bouleversements qu'a connus le marché international du STPP.
- La production a atteint 116 695 tonnes de STPP contre 82 675 tonnes en 2011.
- Les ventes de l'année s'élevant à 112 086,650 tonnes ont enregistré une augmentation de 36,68%.
- Le chiffre d'affaires a enregistré une importante croissance compte tenu de l'augmentation du volume de ventes et de l'augmentation du cours du Dollar US.
- Les investissements réalisés concernent :
 - ☞ le renouvellement et la maintenance de l'outil de production pour 1 575 749 DT
 - ☞ la Construction du nouveau siège social et l'acquisition d'un ensemble immobilier pour abriter la direction régionale à Gabès pour un montant total de 1 743 272 DT
 - ☞ L'acquisition d'un nouveau système d'information (logiciel) : 507 740 DT
 - ☞ La libération des 2^e et 3^e quarts du Capital de la filiale les Salines de Tataouine pour 8 499 970 DT
- les travaux de construction de l'Unité de production de sulfate de sodium à Sebkhath Oum El Khialate par la filiale « Les Salines de Tataouine » avancent avec un léger retard au niveau du Génie civil, compte tenu de la situation sociale qui prévaut. Les équipements principaux ont été livrés.

III - REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

IV - NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

1 - Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "savoir-faire" et de "logiciels". Ces derniers sont amortis sur trois ans alors que le « savoir faire » est totalement amorti.

2 - Immobilisations corporelles :

a - méthode de comptabilisation : coût historique.

Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, le fret, l'assurance...

b - méthode d'amortissement :

La Société Chimique ALKIMIA pratique la méthode d'amortissement linéaire aux taux suivants :

• Constructions	:	5% l'an
• Installations techniques, matériels et outillage	:	10% l'an
• Matériel de transport	:	20% l'an
• Installations générales, agencements et aménagements divers	:	10% l'an
• Equipements de bureaux	:	10% l'an
• Matériel pool.....	:	10% l'an
• Matériel informatique.....	:	33,34% l'an

3 – Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

4 – Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2012.

5 – Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31/12/2012.

6- Les stocks :

- Coût d'entrée :

Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût moyen pondéré annuel de production.

- Valorisation à la date de clôture :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de boue sont évalués à leur valeur de réalisation nette.

7 – Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois de facturation ou du mois précédent.

V - INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

A - Les actifs :

A₁ - A₂ - Immobilisations incorporelles :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Fonds de commerce et Savoir-faire	750 000,000	750 000,000
Logiciels au	98 603,593	98 603,593
Mise en rebut	(29 780,192)	0,000
Logiciel en cours	154 198,126	154 198,126
Acquisitions logiciels	507 740,249	0,000
Amortissements	(818 173,791)	(846 027,040)
Immobilisations incorporelles nettes	662 587,985	156 774,679

A₃ - A₄ - Immobilisations Corporelles :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations brutes année précédente	69 382 859,324	66 727 485,288
Mise en rebut	(3 153 809,244)	(579 435,634)
Cession	(135 469,273)	(36 690,523)
Acquisitions	3 315 099,479	3 269 400,442
Reclassements	(24 824,300)	2 099,751
Amortissements	(53 561 688,746)	(54 183 744,982)
Immobilisations corporelles nettes	15 822 167,240	15 199 114,342

A₅ - Immobilisations financières :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Participations à la F.I.G	20 000,000	20 000,000
Participation à la B.T.S	50 000,000	50 000,000
Participation KIMIAL spa	9 535 868,343	9 535 868,343
Participation ALKIMIA Packaging SA	1 999 947,500	1 999 947,500
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940,000	4 249 985,000
Participation S.E.P.J.	20 000,000	20 000,000
Participation S.T.M.C.I	50 000,000	-
Action Les Salines capital non appelé	(4 249 985,000)	-
Prêts au personnel à plus d'un an	511 947,000	481 925,129
Cautionnements versés	882 054,039	881 467,725
Provisions	(9 535 868,343)	(9 535 868,343)
Immobilisations financières nettes	16 283 903,539	7 703 325,354

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. La prise de participation a été réalisée suite à une augmentation de capital en numéraire décidée par l'AGE du 17 Avril 2006.

Une deuxième augmentation du capital de 490 000 000 DA à 670 000 000 DA a été décidée par l'assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 12 Octobre 2008.

Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quart du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation

conformément à la réglementation algérienne.

Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 DT ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Le capital a été libéré en deux tranches, la première portant sur le quart a été libérée en Octobre 2009 et la deuxième a été libérée en Février 2011.

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme au capital de 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dt chacune. La Société Chimique ALKIMIA ayant souscrits à 1 699 994 actions a procédé à la libération, au 31.12.2012, du quart du capital soit 12 749 955DT.

A₆ - A₇ - Stocks :

Les stocks au 31/12/2012 sont constitués de :

Désignation	31.12.2012		31.12.2011	
	Tonnage	Montants	Tonnage	Montants
acide phosphorique	2 473,000	2 894 082,656	2 336,000	3 315 998,720
lessive de soude (NaOH)	1 731,000	517 961,937	1 912,000	572 122,024
carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	0,000	0,000	0,000	0,000
STPP	5 629,635	7 259 662,036	1 219,285	1 461 442,317
matières consommables		1 544 328,353		2 304 683,134
fournitures consommables		4 485 406,276		4 429 749,461
Emballages		1 806 728,960		871 048,358
Toiles de filtre		167 803,021		162 962,172
Produits résiduels (Boues)	7 417,000	505 327,627	1 863,000	129 707,649
Provisions		(1 516 747,227)		(1 717 561,911)
Total net		17 664 553,639		11 530 151,924

A₈ - A₉ - Clients et comptes rattachés :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Clients locaux	614 262,400	139 944,400
Clients étrangers	49 762 695,115	30 361 164,174
Clients douteux	1 343 547,578	572 670,000
Effets à recevoir	636 956,984	620 257,538
Provision	(1 343 547,577)	(572 670,000)
Solde	51 013 914,500	31 121 366,112

Les provisions pour clients douteux s'élevant à 1 343 547,577 DT concernent :

- d'anciennes ventes effectuées sur le marché local pour 98 442,000 DT et non payées à ce jour.
- deux factures impayées sur KIMIAL SpA relatives au transfert du Savoir-faire.
- deux factures sur clients export suite avarie commune déclarée par le bateau transportant la marchandise.

A₁₀ – Autres actifs courants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Diverses avances fournisseurs	103 903,017	70 311,280
Avances au personnel	179 624,287	190 024,291
Etat impôt et taxes à liquider	58 997,635	163 984,933
Produits à recevoir *	1 936 336,288	718 061,159
Compte courant ALKIMIA-Packaging	91 597,377	86 620,834
Compte courant Les Salines de Tataouine	13 720,984	1 906 615,000
SNCFT	152 344,273	0,000
Divers	28 799,346	92 456,507
Solde	2 565 323,207	3 228 074,004

(*) Les produits à recevoir concernent notamment le montant du redressement du prix d'achat d'acide phosphorique du 4^e trimestre.

A₁₁ – Autres actifs financiers :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Echéances de l'année 2011 des prêts accordés au personnel.	244 793,629	196 323,004
Solde	244 793,629	196 323,004

A₁₂ – Liquidités et équivalents de liquidités :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Placement (certificats de dépôt) Effets remis à l'encaissement	14 500 000,000	24 000 000,000
Dépôts en banque	194 307,745	337 363,203
Caisses	922 815,260	1 968 462,623
	2 179,547	4 059,844
Solde	15 619 302,552	26 309 885,670

B – Capitaux propres et passifs :

C- Capitaux propres : Le tableau de variation des capitaux propres à la date du 31 Décembre 2012 se présente comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserve Légale	Réserve spéciale	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat	Total
						de l'exercice	
Solde au 31/12/2010 avant modification comptable	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	671 818,716	1 289 101,525	43 940 703,241
Modification comptable					974 475,420	1 514 826,500	2 489 301,920
Solde au 31/12/2010 après modification comptable	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	1 646 294,136	2 803 928,025	46 430 005,161
Affectation résultat 2010							
Résultat reporté					2 803 928,025	- 2 803 928,025	-
Résultat 2011						4 978 598,191	4 978 598,191
Solde 31/12/11	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	4 450 222,161	4 978 598,191	51 408 603,352
Affectation résultat 2011							
Dividendes distribués						- 3 894 506,000	- 3 894 506,000
Résultat reporté					1 084 092,191	- 1 084 092,191	-
Résultat au 31.12.2012						10 179 410,853	10 179 410,853
Solde au 31.12.2012	19 472 530,000	1 947 253,000	19 410 000,000	1 150 000,000	5 534 314,352	10 179 410,853	57 693 508,205

P₂ – Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2012 à 1 122 809,298 DT.

P₃ – Fournisseurs et comptes rattachés :

Fournisseurs	31.12.2012	31.12.2011
Groupe Chimique Tunisien	8 170 370,649	4 060 948,858
ALKIMIA Packaging	5 212 104,155	2 718 256,783
CMA CGM	55 408,334	23 067,260
Plastic Indust. Lasheen	198 430,282	0,000
STEG	1 030 141,224	0,000
GMGA	145 846,249	161 061,080
Effets à payer (GCT)	12 211 742,459	17 444 461,536
Four. Fact. non Parvenues	3 188 540,673	2 068 590,439
Autres fournisseurs	1 117 168,109	891 614,684
Solde	31 329 752,134	27 368 000,640

P₄ – Autres passifs courants :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Charges à payer	4 325 254,924	2 074 189,821
Etat impôts et taxes	562 046,865	432 019,305
CNSS	1 346 763,202	1 027 525,533
Charges sociales provisionnées	1 438 957,847	712 831,126
Rémunérations dues au personnel	21 298,937	685 689,664
Autres	78 409,856	313 614,482
Avance/Clients étrangers	70 827,476	1 885 004,060
R.R.R à accorder	357 901,739	535 628,673
Solde	8 201 460,846	7 666 502,664

P₅ – Concours bancaires et autres passifs financiers :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Créances mobilisées	21 528 985,128	7 829 945,114
Solde	21 528 985,128	7 829 945,114

C – L'état de résultat :**R₁ – Revenus :**

Les revenus totalisent un solde de 179 831 172,597 DT au 31 décembre 2012 contre un solde de 122 000 116,043 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Vente de STPP sur le marché local	5 763 949,050	4 997 552,900
Vente de STPP à l'export	170 200 717,653	111 611 442,177
Vente de produits résiduels (boues)	3 850 005,894	5 816 708,725
Vente déchets d'emballage	16 500,000	6 500,000
R.R.R Accordés/Ventes STPP	0,000	(432 087,759)
Solde	179 831 172,597	122 000 116,043

R₃ – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Stock au 31/12/n-1	1 591 149,966	3 023 911,249
Stock au 31/12/n	7 764 989,663	1 591 149,966
Variation	6 173 839,697	(1 432 761,283)

R₄ – Achats d'approvisionnements consommés :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Achats consommés	142 520 793,486	94 010 154,164
Solde	142 520 793,486	94 010 154,164

R₅ – Charges de personnel :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Charges de personnel	18 147 424,003	11 823 518,272
Solde	18 147 424,003	11 823 518,272

R₆ – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

Dotations aux	31.12.2012	31.12.2011
Amort. Immobilisations Incorporelles	1 926,943	3 857,276
Amort. Immobilisations Corporelles	2 993 882,960	2 861 700,132
Provisions pour risques	323 758,350	614 542,625
provisions pour dépréciation stocks provisions pour risques et charges	316 418,000	519 838,578
	0,000	16 994,732
Provisions pour dépréciation Immo. Corp.	19 635,944	366 804,129
Provisions pour dépréciation créance	770 877,577	0,000
Solde	4 426 499,774	4 383 737,472

R₇ – Autres charges d'exploitation :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Sous-traitance main d'œuvre	0,000	99 282,038
Commissions/ventes	1 089 071,988	774 157,207
Frêt et transport sur ventes STPP	8 069 866,746	3 927 397,891
Primes d'assurances	1 521 324,445	1 079 645,961
Manutention sur ventes STPP	309 760,058	322 486,521
Frais sur ventes boues	403 632,590	623 344,948
Autres charges	3 694 381,708	2 759 954,288
Solde	15 088 037,535	9 586 268,854

R₈ – Charges financières nettes :

Les autres charges financières se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts sur financement CT	(218 475,226)	(240 408,107)
Pertes de change	(1 103 545,670)	(995 932,918)
Gains de change	2 717 784,034	1 877 762,899
Solde	1 395 763,138	641 421,874

R₉ – Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts des placements et comptes	584 433,326	486 316,460
Produits des placements	999 970,000	0,000
Solde	1 584 403,326	486 316,460

R₁₀ – Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Produits sur cession d'immobilisation	65 804,000	0,000
Produits sur exercices antérieurs	413 929,964	312 384,434
Reprises de provisions	1 273 943,916	4 577 824,501
Autres produits	4 682,014	9 308,767
Solde	1 758 359,894	4 899 517,702

R₁₁ – Autres pertes ordinaires :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
Pertes sur créances irrécouvrables	0,000	1 582 450,658
charges sur exercices antérieurs	139 703,530	55 203,022
Solde	139 703,530	1 637 653,680

R₁₂ – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève au 31/12/2012 à 241 669,471 DT.

D – Etat des flux de trésorerie :Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2012 à **(9 228 338,772)** DT, contre 15 704 096,878 DT au 31/12/2011, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme de 157 406 035,031 DT et des décaissements d'exploitation de 162 467 272,498 DT.

Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
- Investissements de renouvellement et de maintenance.		
- Libération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} quart du capital de la filiale les Salines de Tataouine	(3 814 070,231)	(3 605 201,560)
- Libération du capital de la Société d'environnement	(8 499 970,000)	(4 249 985,000)
- Libération 50% du capital de la Société STMCI		
- Cession d'immobilisation	0,000	(20 000,000)
	(50 000,000)	0,000
	65 804,000	6 700,000
Flux provenant des activités d'investissements	(12 298 236,231)	(7 868 486,560)

Flux provenant des activités de financement :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
- Dividendes et autres distributions (jetons de présence)	(2 892 118,000)	(88 000,000)
- Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export		(2 257 264,618)
- Remboursement emprunts bancaires	13 699 040,014	0,000
	0,000	
Les flux provenant des activités de financement	10 806 922,014	2 345 264,618

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	31.12.2012	31.12.2011
- Gains de change	50 950,845	85 135,048
- pertes de change	(21 911,654)	(71 755,530)
Les flux provenant des activités de financement	29 039,191	13 379,518

Trésorerie au 31 Décembre 2012 :

Au 31 Décembre 2012, la trésorerie s'élève à **15 619 271,872** DT contre **26 309 885,670** dinars au 31/12/2011.

E - Les engagements hors bilan :**Engagements reçus**

Donneur d'ordre	2012	2011
- Cautions reçues de nos fournisseurs	138 165,190	177 675,990
Total	138 165,190	177 675,990

Engagements émis

Bénéficiaire	2012	2011
- Caution en faveur de l'OMMP	179,055	179,055
- Caution en faveur de la douane	100 000,000	100 000,000
- Caution en faveur du G.M.G.A	10 000,000	10 000,000
- Caution en faveur du ANGED	1 000,000	1 000,000
- Caution en faveur Egyptian salt&soda co	0,000	28 794,638
Total	111 179,055	139 973,693

F - Transactions avec les parties liées :

1 - Groupe Chimique Tunisien :

- Achat acide phosphorique : 96 499 846,222
- charges locatives d'une villa : 1 516,625 DT
- Coût du traitement de l'acide (avoir) : 1 260 794,869 DT

2- Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne :

- Primes d'assurance : 1 230 742,685 DT

3- ALKIMIA-Packaging :

- Achat carbonate de sodium vrac : 30 976 781,052 DT
- Avances et Prestations diverses : 185 025,132 DT

4- Les Salines de Tataouine :

- Avances et Prestations diverses : 13 720,984 DT
- Note de crédit : 17 000,000 DT

G - Evènements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A.
Rapport Général des Commissaires aux Comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 06 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la Société Chimique ALKIMIA S.A comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 57 693 508,205 DT, y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice compte tenu de l'effet des modifications comptables qui s'élève à 10 179 410,853 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Chimique ALKIMIA S.A, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 avril 2013

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

SOCIÉTÉ CHIMIQUE ALKIMIA S.A
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons, ci-dessous, sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012 :

- 1- La Société Chimique Al-Kimia S.A a conclu avec le Groupe Chimique Tunisien une convention en date du 26 novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 octobre 1998 et 27 septembre 2009, selon laquelle ce dernier s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la Société Chimique Al-Kimia S.A, qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.

Au titre de l'année 2012, les achats d'acide phosphorique par Société Chimique Al-Kimia S.A, rentrant dans le cadre de cette convention se sont élevés à un montant net de 96 499 846,222 DT et les avoirs qui lui ont été accordé par le Groupe Chimique Tunisien au titre des coûts de traitement de l'acide s'élèvent à un total de 1 260 794,869 DT.

- 2- Le Groupe Chimique Tunisien continue à mettre à la disposition de la société chimique AL-Kimia S.A une villa située à la cité des cadres à Gabès. Au titre de l'exercice 2012, seules les charges inhérentes à cette villa (eau, électricité et gaz), s'élevant à 1 516,625 DT ont été facturées à la Société Chimique Alkimia S.A.
Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société Chimique Alkimia S.A en date du 02 avril 2013.
- 3- La Société Chimique Al-Kimia S.A a conclu avec sa filiale Al-Kimia Packaging S.A une convention en date du 03 janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration de la société chimique Al-Kimia S.A tenu en date du 10 mai 2011.
Les achats de carbonate de sodium réalisés par la Société Al-Kimia S.A dans le cadre de cette convention, s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 30 976 781,052 DT.
- 4- La Société Chimique Al-Kimia S.A a facturé à sa filiale Al-Kimia Packaging S.A un montant de 185 025,132 DT correspondant à diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2012.
- 5- La Société Chimique Al-Kimia S.A a facturé à sa filiale les Salines de Tataouine S.A un montant de 13 720,984 DT correspondant à diverses prestations rendues à cette dernière au titre de l'exercice 2012 ainsi que des notes de débit d'un montant de 17 000,000 DT.
- 6- La société Chimique Al-Kimia S.A continue à assurer tous ses risques auprès de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne. La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2012 s'élève à 1 230 742,685 DT.

III- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 55 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le Président directeur général a été nommé par le conseil d'administration du 15 mai 2012 et sa rémunération a été fixée le 21/07/2009 par le comité de rémunération désigné par décision du Conseil d'Administration du 04 Novembre 2008. Au titre de l'exercice 2012, le président directeur général a perçu un salaire mensuel brut de 14 293,089 DT et a bénéficié d'une voiture de fonction ainsi que de la prise en charge par la société des frais et dépenses afférents à cette voiture, des frais d'électricité, de gaz et de téléphone de son logement de fonction et des frais de télécommunication relatifs à une ligne GSM.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements de la société chimique ALKIMIA S.A envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Salaire brut	171 517,067	0		
Avantages en nature (voiture de fonction, assurance groupe, carburant, téléphone, frais d'électricité et de gaz)	14 057,838	0		
Total rémunération du Président directeur général	185 574,905	0		
Jetons de présence pour les administrateurs			110.000,000	110.000,000
Rémunérations des membres du comité permanent d'audit			24.000,000	24.000,000
Total rémunération des membres du conseil			134.000,000	134.000,000

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 avril 2013

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting Ltd.

Nasser KADRI

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA**

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Nasser KADRI et Mr Mohamed Zinelabidine CHERIF.

BILAN

(Exprimé en dinar tunsien arrondi)

		Au 31 décembre	Au 31 décembre
	Notes	2012	2011
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		3 472 461	3 013 986
- Amortissements des immobilisations incorporelles		-818 174	-846 027
	1	<u>2 654 287</u>	<u>2 167 959</u>
Immobilisations corporelles		99 155 298	75 810 167
- Amortissements des immobilisations corporelles		-54 452 412	-54 659 181
	2	<u>44 702 887</u>	<u>21 150 986</u>
Immobilisations financières	3	11 080 899	10 998 683
- Provisions des immobilisations financières		-9 535 868	-9 535 868
		<u>1 545 031</u>	<u>1 462 815</u>
Actifs d'impôts différés	4	32 887	42 547
Total des actifs immobilisés		<u>48 935 092</u>	<u>24 824 307</u>
Autres actifs non courants		0 -	
Goodwill		0 -	
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>48 935 092</u>	<u>24 824 307</u>
ACTIFS COURANTS			
Stock	5	33 580 863	19 659 073
- Provisions des stocks		-1 516 747	-1 717 562
		<u>32 064 116</u>	<u>17 941 511</u>
Clients et comptes rattachés	6	57 182 252	37 364 561
- Provisions des comptes clients		-1 343 548	-572 670
		<u>55 838 704</u>	<u>36 791 891</u>
Autres actifs courants		2 564 572	5 284 215
- Provisions des comptes d'actifs	7	0 -	
		<u>2 564 572</u>	<u>5 284 215</u>
Placements et autres actifs financiers	8	244 794	196 323
Liquidités et équivalents de liquidités	9	18 373 004	29 431 563
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>109 085 190</u>	<u>89 645 503</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>158 020 282</u>	<u>114 469 810</u>

Groupe AL-KIMIA

BILAN
(Exprimé en dinars tunisien arrondi)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31 décembre</u> 2012	<u>Au 31 décembre</u> 2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		19 472 530	19 472 530
Réserves consolidées		30 095 877	24 791 649
Ecart de conversion		0	-
Effet des changements de méthodes sur les CP d'ouverture		0	2 489 302
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>49 568 407</u>	<u>46 753 481</u>
Résultat consolidé		<u>13 619 054</u>	<u>6 709 469</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	10	<u><u>63 187 461</u></u>	<u><u>53 462 950</u></u>
Intérêts minoritaires dans les réserves		90	65
Intérêts minoritaires dans le résultat		792	-6
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	16 206 802	4 705 882
Provisions pour risques et charges	12	1 122 809	1 171 963
Passifs impôts différés		0	-
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>17 329 612</u>	<u>5 877 845</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	43 685 401	35 774 814
Autres passifs courants	14	8 839 800	8 238 171
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	24 977 125	11 115 971
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>77 502 327</u>	<u>55 128 956</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u><u>94 831 939</u></u>	<u><u>61 006 801</u></u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u><u>158 020 282</u></u>	<u><u>114 469 810</u></u>

Groupe AL-KIMIA

ETAT DE RESULTAT
 (Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2012	31/12/2011
Revenus	16	202 186 234	137 500 478
Autres produits d'exploitation		0	-
Production immobilisée		0	-
Total produits d'exploitation		202 186 234	137 500 478
Variation des stocks de produits finis et encours	17	-13 916 305	4 125 176
Achat marchandise consommée		0	0
Achat d'approvisionnement consommé	18	163 152 667	100 711 696
Charges de personnel		18 769 201	12 335 601
Dotations aux amortissements et aux provisions		4 967 963	4 788 199
Autres charges d'exploitation		17 955 223	12 460 742
Total des charges d'exploitation		190 928 750	134 421 414
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 257 484	3 079 064
Charges financières nettes	19	468 912	48 879
Produits des placements	20	621 324	494 499
Autres gains ordinaires	21	1 779 892	4 987 359
Autres pertes ordinaires		-154 504	-1 642 667
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES CONSOLIDEES		13 973 108	6 967 134
Impôts différés		-9 660	-41 597
Impôts exigibles		-343 602	-216 074
RESULTAT NET DES SOCIETES CONSOLIDEES		13 619 846	6 709 463
Part revenant aux intérêts minoritaires		-792	6
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		13 619 054	6 709 469
Effets des modifications comptables		0	2 489 302
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		13 619 054	9 198 771

Groupe AL-KIMIA

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien arrondi)

	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net après modifications comptables		<u>13 619 054</u>	<u>6 709 469</u>
Ajustement pour			
- Changement de méthodes			4 565 352
- Ajustement de l'écart de conversion			216 227
Autres ajustements			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		792	-631 478
*Part du groupe dans les réserves		90	-4 065 637
*Amortissements et provisions		286 191	4 788 199
*Reprises sur provisions			-6 920 193
*Variation des:			-
- Stocks		-13 921 790	8 021 240
- Créances clients		-19 817 691	5 817 331
- Autres actifs		2 671 172	-85 324
- Fournisseurs et autres dettes		22 373 371	-18 461 911
*Impôt différé		9 660	2 640 753
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		<u>5 220 849</u>	<u>2 594 027</u>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		23 803 607	30 986 522
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		82 216	-9 022 476
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		<u>23 885 823</u>	<u>21 964 046</u>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement sur emprunts		11 500 920	-21 175 072
Distribution des dividendes		-3 894 506	
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		<u>7 606 414</u>	<u>-21 175 072</u>
Variation de trésorerie		<u>-11 058 559</u>	<u>3 383 001</u>
Trésorerie au début de l'exercice	9	<u>29 431 563</u>	<u>26 048 562</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9	<u>18 373 004</u>	<u>29 431 563</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Exprimées en dinar tunisien arrondi)

I. Référentiel comptable

Les états financiers annuels du groupe Alkimia, arrêtés au 31 décembre 2012, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1);
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. Principes de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- convention de la permanence des méthodes,
- convention de la périodicité,
- convention de prudence,
- convention du coût historique, et
- convention de l'unité monétaire.

III. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et de ses filiales au 31/12/2012.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupe ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profits ou de pertes ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

IV. Périmètre et méthodes de consolidation :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux d'Alkimia et ceux des entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable ou un contrôle exclusif ou conjoint.

Méthodes de consolidation

- *L'intégration globale*

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par Alkimia. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- *La mise en équivalence*

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe ALKIMIA permet d'arrêter le périmètre suivant :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Pays de résidence</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
ALKIMIA	Industriel	Tunisie	Mère	Intégration globale	100%
ALKIMIA PACKAGING	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	99,997%
LES SALINES DE TATAOUINE	Industriel	Tunisie	Filiale	Intégration globale	100%

- «LES SALINES DE TATAOUINE » est une société anonyme constituée en août 2011 avec un capital de 17 000 000 TND totalement détenu par la société mère Al-Kimia S.A.
- La société KIMIAL Spa : A l'instar de l'exercice 2011, la société KIMIAL Spa, dont le pays de résidence est l'Algérie, a été exclue de la consolidation des états financiers de l'exercice 2012 du fait qu'elle est en phase de liquidation et ce conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne n°35 relative aux états financiers consolidés dans son § 11.

V. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés du groupe Alkimia sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Revenus :

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

Evaluation des titres de participation

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode économique.

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées de manière à neutraliser leurs effets. Ces opérations concernant principalement les comptes courants entre sociétés du périmètre.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Impôt différé

Les sociétés du Groupe ALKIMIA sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie (pour les sociétés de groupe ALKIMIA et LES SALINES DE TATAOUINE) et en Algérie (pour la société de groupe KIMIAL).

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

VI. Notes explicatives**Note 1 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles nettes se sont élevées à 2 654 287 au 31 décembre 2012 contre 2 167 959 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Réalisation Etudes - encours	1 991 699	2 011 184
Logiciels encours	661 938	154 198
Logiciels	68 823	98 604
Savoir faire	750 000	750 000
Immobilisations incorporelles brutes	3 472 461	3 013 986
Amortissements	(818 174)	(846 027)
Immobilisations incorporelles nettes	2 654 287	2 167 959

Note 2 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes se sont élevées à 44 702 887 DT au 31 décembre 2012 contre 21 150 986 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Installations diverses	49 976 326	50 791 525
Constructions & Bâtiments	15 651 795	14 878 348
Mat & outillage (pool)	2 489 138	2 147 556
P. spécifiques immobilisées	1 751 539	1 756 707
Terrain	1 865 332	1 660 349
Matériel de transport	1 351 333	1 294 557
A A I	0	976 206
Matériel informatique & télécommunications	0	914 801
Avances aux fournisseurs	0	583 835
Immobilisations en cours	24 940 832	510 390
Equipements & MMB	1 081 455	246 998
Pool non utilisable	44 175	44 175
Projet na2co3	3 373	4 720
Immobilisations corporelles brutes	99 155 298	75 810 167
Amortissements	(54 452 412)	(54 659 181)
Immobilisations corporelles nettes	44 702 887	21 150 986

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières se sont élevées à 1 545 031 DT au 31 décembre 2012 contre 1 462 815 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Dépôts et cautionnements	893 084	890 890
Prêts	511 947	481 925
Actions	9 675 868	9 625 868
Immobilisations financières brutes	11 080 899	10 998 683
Provision des Titres de participation	(9 535 868)	(9 535 868)
Immobilisations financières nettes	1 545 031	1 462 815

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 32 887 DT au 31 décembre 2012 contre 42 547 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Actif d'impôt différé	32 887	42 547
Actif d'impôt différé	32 887	42 547

Note 5 : Stocks

Les stocks présentent au 31 décembre 2012 un solde net de 32 064 116 DT contre 17 941 511 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Produits finis	21 132 382	8 163 818
Matières premières	3 412 045	3 315 999
Consommables	6 066 756	7 886 586
Pièces de rechange et emballages	2 464 353	162 962
Produits résiduels (Boues)	505 328	129 708
Total des stocks brut	33 580 863	19 659 073
Provision pour dépréciation des stocks	(1 516 747)	(1 717 562)
Total des stocks net	32 064 116	17 941 511

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à contre 55 838 704 DT contre 36 791 891 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
UNILEVER HENDESTAN	8 665 987	5 099 392
GROUPE DAABOUL - SYRIE	3 126 424	2 520 703
PROCTER & GAMBLE NIGERIA	3 087 916	1 398 160
INDUSTRIES MAROCAINES MODERNES	1 947 872	1 121 156
PROCTER & GAMBLE EGYPT	2 504 673	919 770
UNILEVER MAGHREB	0	848 044
H&D INDUSTRIE S.A.R.L	1 417 404	834 510
DISTRA SA	1 636 727	516 737
PROCTER & GAMBLE INDIA	373 819	372 797
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR TUNISIE	823 958	1 047 165
AUTRES	32 253 923	22 113 457
CLIENTS DOUTEUX	1 343 548	572 670
Total brut	57 182 252	37 364 561
Provision sur clients douteux	(1 343 548)	(572 670)
Total net	55 838 704	36 791 891

Note 7 : Autres actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 2 564 572 DT contre 5 284 215 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Taxes	21 311	179 153
Produits à recevoir	1 936 336	1 333 331
Fournisseurs	411 314	-
Charges constatées d'avance	7 599	8 385
Personnel avances et prêts	176 950	3 596 000
Autres actifs courants	11 061	167 346
Total brut	2 564 572	5 284 215
Provisions des comptes d'actifs	0	0
Total net	2 564 572	5 284 215

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

La rubrique présente un solde de 244 794 DT au 31 décembre 2012 contre 196 323 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Échéance à moins d'un an / prêts	244 794	196 323
Total	244 794	196 323

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des liquidités et équivalents de liquidité s'élève au 31 décembre 2012 à 18 373 004 DT contre 29 431 562 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Certificats de dépôts	14 500 000	25 000 000
Banques	3 412 035	3 295 859
Caisses	5 126	5 739
Effets à l'encaissement	455 843	1 129 965
Total	18 373 004	29 431 563

Note 10 : Tableau de variation des capitaux propres :

En DT	31/12/2011	Variation de capital	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	Affectation 2011	31/12/2012
Capitaux propres sociaux	57 197 072	8 500 047		14 755 652		80 452 771
<i>RETRAITEMENTS</i>						
Impôts différés	42 547			-9 660		32 887
Résorption charges à répartir	-15 977			-126 176		-142 154
TOTAL RETRAITEMENTS	26 568			-135 836		-109 268
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	57 223 640	8 500 047		14 619 816		80 343 503
<i>ELIMINATION</i>						
Dividendes			-3 894 506	-999 970		
TOTAL ELIMINATIONS	0		-3 894 506	-999 970		-4 894 476
Effet du changement de méthodes comptables	0					0
ELIMINATION TITRES	-6 249 948	-8 500 047				-14 749 995
Part des minoritaires dans les réserves	65		-37		62	90
Part des minoritaires dans le résultat	-6			792	6	792
Part des intérêts minoritaires	59		-37	792	68	882
Capital Social	19 472 530					19 472 530
Part du groupe dans les réserves	27 280 951		-3 894 543		6 709 469	30 095 877
Part du groupe dans le résultat	6 709 469			13 619 054	-6 709 469	13 619 054
Part du groupe dans les capitaux propres	53 462 950	0	-3 894 543	13 619 054	0	63 187 461

Note 11 : Emprunts

Les emprunts bancaires s'élèvent à 16 206 802 DT au 31 décembre 2012 contre 4 705 882 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Emprunt STB	2 187 500	2 500 000
Emprunt BIAT	1 911 765	2 205 882
Emprunt ALBARAKA	12 107 538	
Total	16 206 802	4 705 882

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 1 122 809 DT contre 1 171 963 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Provisions pour risques et charges	1 122 809	1 171 963
Total	1 122 809	1 171 963

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 43 685 401 DT au 31 décembre 2012 contre 35 774 814 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
ANSAC	15 355 936	9 623 054
GROUPE CHIMIQUE TUNISIEN	8 170 371	4 060 949
FSSEURS EXPLOIT.FRES N.PARVENUES TSIE	3 873 759	2 111 213
AUTRES FOURNISSEURS	16 285 336	19 979 598
Total	43 685 401	35 774 814

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont atteint 8 839 800 DT au 31 décembre 2012 contre 8 238 171 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Personnel	5 318 285	4 535 474
Charges à payer	2 356 015	195 946
retenue à la source	595 324	440 592
Impôt	3 810	4 048
Avance des clients	70 827	1 885 004
Produits constatées d'avance	94 102	476 827
Intérêts sur prêts	0	15 232
Assurances	22 820	18 362
Autres passifs courants	378 618	666 686
Total	8 839 800	8 238 171

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 24 977 125 DT contre 11 115 971 DT au 31 décembre 2011 :

Libellé	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2011
Mobilisation de créances	24 346 528	10 729 387
Intérêts	23 980	92 466
Échéances à moins d'un an	606 618	294 118
Total	24 977 125	11 115 971

Note 16 : Revenus

Les revenus ont totalisé un montant de 202 186 234 DT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 137 500 478 DT au cours de l'exercice 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
STPP	175 964 667	116 176 907
NA2CO3	22 355 061	15 500 362
Produits résiduels	3 850 006	5 816 709
Déchets	16 500	6 500
Total	202 186 234	137 500 478

Note 17 : Variations des stocks de produits finis et encours

Cette rubrique a totalisé un montant de (13 916 305) DT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 4 125 176 DT au cours de l'exercice 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Variation des stocks de produits finis et encours	-13 916 305	4 125 176
Total	-13 916 305	4 125 176

Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont totalisé un montant de 163 152 667 DT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 100 711 696 DT au cours de l'exercice 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Matières premières	145 196 077	87 356 569
Fournitures et consommables	7 354 128	13 444 414
Variation stocks	10 438 331	(1 206 336)
Frais d'approche	164 131	1 117 049
Total	163 152 667	100 711 696

Note 19 : Produits / Charges financières nettes

Les produits financiers nets ont totalisé un montant de 468 912 DT au cours de l'exercice 2012 contre des charges financières nettes d'un montant de 48 879 DT au cours de 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Gain / Perte de change	990 568	595 295
Charges d'intérêts	(521 655)	(546 417)
Total	468 912	48 879

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements ont totalisé un montant de 621 324 DT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 494 499 DT au cours de l'exercice 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits des valeurs financières et des placements	612 965	493 036
Intérêts	4 021	1 463
Autres produits financiers	4 337	-
Total	621 324	494 499

Note 21 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont totalisé un montant de 1 779 892 DT au cours de l'exercice 2012 contre un montant de 4 987 359 DT au cours de 2011 :

Libellé	Exercice 2012	Exercice 2011
Reprises de provisions	1 273 944	4 577 825
Produits sur cessions d'immobilisations	65 804	6 700
Produits sur exercices antérieurs	433 171	383 669
Autres gains	6 973	19 165
Total	1 779 892	4 987 359

Note 22 : Informations sur les parties liées:

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société ALKIMIA et des ses filiales présentées ci-dessous.

Société	Pays	% d'intérêt groupe	
		2012	2011
ALKIMIA	Tunisie	Parent	Parent
ALKIMIA PACKAGING	Tunisie	99,997%	99,997%
LES SALINES DE TATAQUINE	Tunisie	100%	100%

GROUPE AL-KIMIA
Rapport des Commissaires aux Comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires du groupe AL-KIMIA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 06 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe AL-KIMIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du groupe AL-KIMIA comportant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'une description des principes et méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 63 187 461 TND, y compris le résultat consolidé de l'exercice qui s'élève à 13 619 054 TND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012.

Tunis, le 04 avril 2013

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting
Nasser KADRI

AMC Ernst & Young
Mohamed Zinelabidine CHERIF

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 251.815, un actif net de D : 248.348 et un déficit de D : 12.290 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013
Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	251 180	271 368
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		233 503	253 683
Obligations et valeurs assimilées		17 677	17 685
Placements monétaires et disponibilités		635	5 006
Disponibilités		635	5 006
TOTAL ACTIF		251 815	276 374
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	3 388	2 808
Autres créditeurs divers	6	79	80
TOTAL PASSIF		3 467	2 888
ACTIF NET			
Capital	10	246 292	272 001
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1	
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 055	1 485
ACTIF NET		248 348	273 486
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		251 815	276 374

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	6 915	6 277
Dividendes		5 974	5 339
Revenus des obligations et valeurs assimilées		941	938
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 915	6 277
Charges de gestion des placements	8	(2 483)	(2 276)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 432	4 001
Autres charges	9	(2 376)	(2 454)
Autres produits		94	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 150	1 587
Régularisation du résultat d'exploitation		(95)	(102)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 055	1 485
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		95	102
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(34 729)	(17 472)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		20 498	206
Frais de négociation		(209)	(113)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(12 290)	(15 792)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(12 290)	(15 792)
Résultat d'exploitation	2 150	1 587
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(34 729)	(17 472)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 498	206
Frais de négociation de titres	(209)	(113)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(1 484)	(1 623)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(11 364)	67 394
Souscriptions		
- Capital	-	76 796
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(9 300)
- Régularisation des sommes distribuables	-	(102)
Rachats		
- Capital	(10 561)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(708)	-
- Régularisation des sommes distribuables	(95)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(25 138)	49 979
ACTIF NET		
En début de période	273 486	223 507
En fin de période	248 348	273 486
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	2 318	1 722
En fin de période	2 228	2 318
VALEUR LIQUIDATIVE	111,467	117,984
TAUX DE RENDEMENT	(4,98%)	(8,37%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 février 2008 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 251.180 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		271 216	233 503	94,02%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		271 216	233 503	94,02%
ARTES	2 161	20 682	18 312	7,37%
ASSAD	349	3 439	2 991	1,20%
ASSAD DA	23	9	7	0,00%
ATB	1 960	10 873	8 936	3,60%
ATL	2 006	7 947	6 493	2,61%
ATL NG	236	1 035	729	0,29%
ATL NS	708	3 372	2 124	0,86%
BH	450	11 948	5 499	2,21%
BIAT	100	6 427	6 338	2,55%
BNA	250	3 535	2 165	0,87%

BS	1 200	26 579	17 765	7,15%
BT	1 180	10 188	14 147	5,70%
BTE (ADP)	580	17 091	15 776	6,35%
CARTHAGE CEMENT	4 306	11 979	15 372	6,19%
CIL	625	9 652	9 694	3,90%
CIMENTS DE BIZERTE	500	3 385	3 402	1,37%
EL KIMIA	130	4 752	4 752	1,91%
ELECTROSTAR				
ENNAKL				
GIF	900	7 133	4 736	1,91%
MODERN LEASING	304	3 097	2 002	0,81%
MONOPRIX	378	8 678	10 463	4,21%
PGH	432	3 677	2 854	1,15%
SALIM	64	1 081	1 639	0,66%
SFBT				
SFBT DA				
SIPHAT	120	1 884	1 140	0,46%
SITS	2 500	9 727	7 740	3,12%
SITS NS	500	1 945	1 500	0,60%
SOPAT				
SOTRAPIL	315	5 116	4 946	1,99%
SPDIT	600	4 548	4 122	1,66%
STB	2 300	30 264	20 263	8,16%
TL				
TPR	1 892	7 133	9 500	3,83%
TPR DA				
TUNIS RE	1 600	19 076	13 619	5,48%
UIB	400	7 714	7 227	2,91%
WIFACK	500	7 250	7 250	2,92%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		17 102	17 677	7,12%
BTA 05/2022	17	17 102	17 677	7,12%
TOTAL		288 318	251 180	101,14%
Pourcentage par rapport à l'Actif				99,75%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes du départ	273 777	614	(3 023)	271 368	
Ajustement		(7)	7		
Acquisitions de l'exercice					
Actions	100 646			100 646	
Cessions de l'exercice					
Actions	(86 105)			(86 105)	20 498
Variation des plus ou moins values sur portefeuilles titres			(34 729)	(34 729)	
Soldes au 31 décembre 2011	288 318	607	(37 745)	251 180	20 498

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.388 contre un solde de D : 2.808 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	169	185
Rémunération du dépositaire	899	623
Rémunération du CAC	2 320	2 000
Total	3 388	2 808

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 79 contre un solde de D : 80 à l'issue de l'exercice précédent, et englobe exclusivement la redevance du CMF.

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 6.915 contre D : 6.277 au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 974	5 339
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts des BTA	941	938
TOTAL	6 915	6 277

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 2.483 contre D : 2.276 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	2 207	2 023
Rémunération du dépositaire	276	253
Total	<u>2 483</u>	<u>2 276</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 2.376 contre D : 2.454 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	2 000	2 000
Rémunération du CMF	276	253
Publicité & publications	100	201
Total	<u>2 376</u>	<u>2 454</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	272 001
Nombre de parts	2 318
Nombre de copropriétaires	8

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(10 561)
Nombre de parts rachetées	(90)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(34 729)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 498
Régularisation des sommes non distribuables	(708)
Frais de négociation	(209)

Capital au 31-12-2011

Montant	246 292
Nombre de parts	2 228
Nombre de copropriétaires	7

Note 11 : Autres informations						
11.1. Données par part et ratios pertinents						
<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	
Revenus des placements	3,104	2,708	2,456	3,488	3,865	
Charges de gestion des placements	(1,114)	(0,982)	(0,857)	(1,027)	(0,829)	
Revenus net des placements	1,989	1,726	1,599	2,461	3,036	
Autres charges	(1,066)	(1,059)	(1,482)	(1,323)	(0,955)	
Autres produits	0,042	0,017	-	-	-	
Résultat d'exploitation (1)	0,965	0,685	0,117	1,138	2,081	
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,043)	(0,044)	0,825	0,055	-	
Sommes distribuables de l'exercice	0,922	0,641	0,943	1,193	2,081	
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(15,588)	(7,538)	0,138	21,973	(7,761)	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,200	0,089	4,100	1,305	3,572	
Frais de négociation	(0,094)	(0,049)	(0,117)	(0,162)	(0,215)	
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	(4,404)	
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(5,516)	(6,813)	4,238	24,254	(2,323)	
Résultat non distribuable de l'exercice	(6,481)	(7,497)	4,121	23,116	(4,404)	
Régularisation du résultat non distribuable	(0,318)	(4,012)	5,981	0,038	-	
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,799)	(11,509)	10,102	23,154	(4,404)	
Valeur liquidative	111,467	117,984	129,795	119,943	97,677	
Ratios de gestion des placements						
Charges / actif net moyen	0,97%	0,86%	0,69%	0,94%	0,84%	
Autres charges / actif net moyen	0,93%	0,85%	1,19%	1,22%	0,97%	
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,80%	0,52%	0,75%	1,10%	2,11%	

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "DELTA EPARGNE FCP" est confiée à la Société "STB MANAGER". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**FCP SMART EQUITY
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.319.443, un actif net de D : 4.123.924 et un bénéfice de D : 130.997, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP SMART EQUITY » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP SMART EQUITY», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice 20,32% du total des actifs du fonds, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 2,67% de l'actif net, se situant ainsi au dessous du seuil minimum de 10% fixé par l'article 3 du règlement intérieur.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 mars 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	3 172 756	3 089 546
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 929 789	2 914 164
Obligations et valeurs assimilées		110 185	102 862
Titres OPCVM		132 782	72 520
Placements monétaires et disponibilités		1 127 245	943 174
Placements monétaires	5	1 147 735	943 191
Disponibilités		(20 490)	(17)
Créances d'exploitation	6	19 442	96 707
TOTAL ACTIF		4 319 443	4 129 427
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	162 246	130 283
Autres créditeurs divers	8	33 273	6 217
TOTAL PASSIF		195 519	136 500
ACTIF NET			
Capital	13	4 268 864	4 116 565
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(123 638)	(104 346)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(21 302)	(19 292)
ACTIF NET		4 123 924	3 992 927
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 319 443	4 129 427

ETAT DE RESULTAT						
(Montants exprimés en dinars)						
				<i>Note</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31 décembre 2012</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31 décembre 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres				9	73 869	79 089
Dividendes					67 295	71 623
Revenus des obligations et valeurs assimilées					6 574	7 466
Revenus des placements monétaires				10	23 937	12 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS					97 806	91 849
Charges de gestion des placements				11	(108 146)	(106 463)
REVENU NET DES PLACEMENTS					(10 340)	(14 614)
Autres charges				12	(10 962)	(4 678)
RESULTAT D'EXPLOITATION					(21 302)	(19 292)
Régularisation du résultat d'exploitation					-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE					(21 302)	(19 292)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)					-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					37 358	182 047
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres					120 648	37 598
Frais de négociation					(5 707)	(8 320)
RESULTAT DE L'EXERCICE					130 997	192 033

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET							
(Montants exprimés en dinars)							
						<i>Exercice clos le</i>	<i>Exercice clos le</i>
						<i>31 décembre 2012</i>	<i>31 décembre 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION						130 997	192 033
Résultat d'exploitation					(21 302)	(19 292)	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					37 358	182 047	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres					120 648	37 598	
Frais de négociation de titres					(5 707)	(8 320)	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL						-	-
Souscriptions							
- Capital					-	-	
- Régularisation des sommes non distribuables					-	-	
- Régularisation des sommes distribuables					-	-	
Rachats							
- Capital					-	-	
- Régularisation des sommes non distribuables					-	-	
- Régularisation des sommes distribuables					-	-	
VARIATION DE L'ACTIF NET						130 997	192 033
ACTIF NET							
En début de période					3 992 927	3 800 894	
En fin de période					4 123 924	3 992 927	
NOMBRE DE PARTS							
En début de période					2 663	2 663	
En fin de période					2 663	2 663	
VALEUR LIQUIDATIVE						1 548,601	1 499,409
TAUX DE RENDEMENT						3,28%	5,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUITY » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par les lois n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 1^{er} Septembre 2009 à l'initiative conjointe de la Société « SMART ASSET MANAGEMENT » et de l'« Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 29 Avril 2009.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 100 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 5 ans à compter de sa date de constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCP SMART EQUITY est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant Smart Asset Management.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 3.172.756 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 642 154	2 929 789	71,04%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		2 642 154	2 929 789	71,04%
ADWYA	6 402	39 056	51 126	1,24%
AIR LIQUIDE	34	12 305	12 240	0,30%
ALKIMIA	787	22 360	28 765	0,70%
AMEN BANK	2 115	71 519	73 528	1,78%
AMS	2 260	22 600	24 880	0,60%
ASSAD	8 870	89 055	76 007	1,84%
ATB	2 141	13 731	9 761	0,24%
ATL	10 902	48 385	35 290	0,86%
ATL NG	1 282	5 433	5 434	0,13%
ATTIJARI BANK	3 193	53 325	47 269	1,15%
ATTIJARI LEASING	3 751	133 464	142 148	3,45%
BIAT	535	30 112	33 911	0,82%
BNA	3 544	41 812	30 684	0,74%
BT	7 412	80 116	88 862	2,15%
CARTHAGE CEMENT	34 000	96 968	121 380	2,94%

CIL	3 056	52 124	47 402	1,15%
ELECTROSTAR	580	3 900	11 265	0,27%
ENNAKL	3 350	33 669	38 692	0,94%
ESSOUKNA	38 518	310 024	404 632	9,81%
GIF	22 137	132 545	116 485	2,82%
ICF NS	160	5 155	6 256	0,15%
MAGASIN GENERAL	220	31 776	37 940	0,92%
MONOPRIX	2 920	88 920	80 829	1,96%
PGH	1 592	11 185	10 518	0,26%
SERVICOM	8 806	65 048	123 522	3,00%
SFBT	2 470	37 545	31 371	0,76%
SIMPAR	6 000	255 572	405 408	9,83%
SITS	31 445	117 698	97 354	2,36%
SOMOCER	3 358	7 123	8 482	0,21%
SOTRAPIL	6 717	86 744	105 457	2,56%
SOTUVER	16 403	115 085	138 294	3,35%
TELNET HOLDING	9 804	66 193	66 108	1,60%
TUNISIE LEASING DS 2012	2 430	1 388	73	0,00%
TPR	10 500	51 582	52 720	1,28%
TUNINVEST	3 997	31 303	33 375	0,81%
TUNIS RE	15 184	159 152	129 246	3,13%
TUNISAIR	9 218	18 794	13 338	0,32%
TUNISIE LAIT	7 175	31 070	31 355	0,76%
TUNISIE LEASING	2 450	65 704	55 370	1,34%
UBCI	949	34 689	34 173	0,83%
UIB	3 810	67 925	68 839	1,67%
Actions SICAV		127 614	132 782	3,22%
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	2 982	29 996	32 000	0,78%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	500	51 210	51 233	1,24%
FCP SAFA	300	30 979	33 795	0,82%
FCP MAXULA STABILITY	28	3 072	3 173	0,08%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	100	10 390	10 429	0,25%
TUNISIE SICAV	15	1 967	2 152	0,05%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		110 808	110 185	2,67%
<u>Obligations des sociétés</u>				
CIL 2007/1	300	6 043	6 305	0,15%
TUNISIE LEASING 2008/1	100	2 015	2 060	0,05%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 10-2013-6,1%	100	102 750	101 820	2,47%
TOTAL		2 880 576	3 172 756	76,94%
Pourcentage par rapport à l'actif				73,45%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	2 835 082	1 096	253 368	3 089 546	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	2 846 924			2 846 924	
Obligations	8 058			8 058	
Titres OPCVM	155 522			155 522	
Cessions de l'exercice					
Actions	(2 865 470)			(2 865 470)	119 811
Titres OPCVM	(99 540)			(99 540)	837
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			37 358	37 358	
Variation des intérêts courus sur obligations et valeurs assimilés		358		358	
Soldes au 31 décembre 2012	2 880 576	1 454	290 726	3 172 756	120 648

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.147.735 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôt à vue		895 670	898 233	21,78%
AMEN BANK PASTEUR		895 670	898 233	21,78%
Billets de trésorerie	250 000	248 756	249 502	6,05%
Billet de trésorerie Attijeri Leasing au 16/01/2013 (au taux de 6%)	250 000	248 756	249 502	6,05%
Total général		1 144 426	1 147 735	27,83%
Pourcentage par rapport à l'actif				26,57%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 Décembre 2012 un montant de D : 19.442 , et représente essentiellement le montant à encaisser sur cession de titres.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 162.246 contre D: 130.283 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	17 511	16 691
Gestionnaire, commissions de performance	143 259	112 118
Rémunération du dépositaire	1 476	1 474
Total	162 246	130 283

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à D : 33.273 contre D : 6.217 au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	367	382
Honoraires commissaire aux comptes	4 355	3 081
Etat, retenue à la source sur commissions	416	2 754
Achat titres à payer	28 135	-
Total	33 273	6 217

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 73.869, contre D : 79.089 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	67 011	67 361
- des titres OPCVM	284	4 262
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
-		
- intérêts sur obligations	609	-
- intérêts sur BTA	5 965	7 466
TOTAL	73 869	79 089

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 23.937, contre D : 12.760 au 31 décembre 2011 et représente les intérêts des billets de trésorerie, des certificats de dépôt et des dépôts à vue.

	2012	2011
Intérêts des billets de trésoreries	12 294	1 814
Intérêts des certificats de dépôt	-	485
Intérêts des dépôts à vue	11 643	10 461
TOTAL	23 937	12 760

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 108.146, contre D : 106.463 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	71 100	60 032
Provision de la commission de performance	31 142	41 531
Rémunération du dépositaire	5 904	4 900
Total	108 146	106 463

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 10.962 contre D : 4.678 au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	4 437	3 744
Honoraires Commissaire aux comptes	6 108	840
Commissions bancaires	332	49
impôts, taxes et versements assimilés	85	45
Total	10 962	4 678

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 116 565
Nombre de parts émises	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 358
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	120 648
Frais de négociation	(5 707)
<u>Capital au 31-12-2012</u>	

Montant	4 268 864
Nombre de parts	2 663
Nombre de copropriétaires	19

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	36,728	34,491	28,179
Charges de gestion des placements	(40,611)	(39,979)	(53,270)
Revenus net des placements	(3,883)	(5,488)	(25,091)
Autres charges	(4,116)	(1,757)	(4,166)
Résultat d'exploitation (1)	(7,999)	(7,244)	(29,256)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	(9,927)
Sommes distribuables de l'exercice	(7,999)	(7,244)	(39,184)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	14,029	68,362	26,782
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	45,305	14,119	253,065
Frais de négociation	(2,143)	(3,124)	(7,092)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	57,191	79,356	272,756
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	49,192	72,111	243,499
Résultat non distribuable de l'exercice	57,191	79,356	272,756
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	193,725
Sommes non distribuables de l'exercice	57,191	79,356	466,481
Valeur liquidative	1 548,601	1 499,409	1 427,298
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	2,66%	2,73%	4,39%
Autres charges / actif net moyen	0,27%	0,12%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,52%)	(0,50%)	(3,23%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCP SMART EQUITY" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, à l'échéance des 5 ans, s'il y'a lieu, une commission de succès au cas où le Fonds réaliserait, à ce moment là, un rendement supérieur à 30,7%, soit le taux de rendement actuel des BTA 5 ans, (5,5 par an), capitalisé sur 5 ans. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 15% de la différence entre le taux de rendement réalisé à l'échéance et le taux de 30,7%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à l'échéance des 5 ans.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT.

MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.596.222, un actif net de D : 3.577.448 et un bénéfice de D : 533, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 14,69% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	2 773 245	3 255 048
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 017 001	1 429 495
Obligations et valeurs assimilées		1 580 169	1 624 153
Titres OPCVM		176 075	201 400
Placements monétaires et disponibilités		820 361	1 093 880
Placements monétaires	5	499 872	499 759
Disponibilités		320 489	594 121
Créances d'exploitation		2 616	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		3 596 222	4 348 928
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	15 184	16 766
Autres créditeurs divers	9	3 590	5 453
TOTAL PASSIF		18 774	22 219
 ACTIF NET			
Capital	12	3 527 059	4 275 570
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		9	9
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50 380	51 130
ACTIF NET		3 577 448	4 326 709
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 596 222	4 348 928

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	97 065	88 123
Dividendes		24 537	14 697
Revenus des obligations et valeurs assimilées		72 528	73 426
Revenus des placements monétaires	7	24 565	35 935
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		121 630	124 058
Charges de gestion des placements	10	(55 184)	(59 851)
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 446	64 207
Autres charges	11	(8 257)	(9 888)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 189	54 319
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 809)	(3 189)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		50 380	51 130
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 809	3 189
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(193 737)	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		152 888	(150 297)
Frais de négociation		(16 807)	(20 948)
RESULTAT DE L'EXERCICE		533	17 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	533	17 997
Résultat d'exploitation	58 189	54 319
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(193 737)	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 888	(150 297)
Frais de négociation	(16 807)	(20 948)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(48 766)	(5 347)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(701 028)	(958 415)
Souscriptions		
- Capital	646 441	41 308
- Régularisation des sommes non distribuables	10 859	(226)
- Régularisation des sommes distribuables	6 805	358
Rachats		
- Capital	(1 336 570)	(1 043 831)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 146)	48 331
- Régularisation des sommes distribuables	(16 978)	(4 566)
- Droits de sortie	1 561	211
VARIATION DE L'ACTIF NET	(749 261)	(945 765)
ACTIF NET		
En début de période	4 326 709	5 272 474
En fin de période	3 577 448	4 326 709
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	26 423	32 636
En fin de période	22 158	26 423
VALEUR LIQUIDATIVE	161,452	163,748
TAUX DE RENDEMENT	(0,22%)	1,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 2.773.245 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		991 229	1 017 001	28,43%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		991 229	1 017 001	28,43%
ADWYA	29 900	194 572	238 781	6,67%
BIAT	1 300	85 676	82 401	2,30%
CARTHAGE CEMENT	67 500	201 765	240 975	6,74%
ELECTROSTAR	4 500	104 995	87 399	2,44%
SALIM	3 695	95 707	94 599	2,64%
SIMPAR	1 000	70 491	67 568	1,89%
SOMOCER	81 266	238 023	205 278	5,74%
<u>Titres OPCVM</u>		177 474	176 075	4,92%
Actions des SICAV		177 474	176 075	4,92%
FCP VIVEO	842	95 096	97 259	2,72%
FCP SERENA	400	40 317	36 633	1,02%
FIDELITY SICAV	400	42 061	42 183	1,18%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 455 150	1 580 169	44,17%
<u>Obligations de sociétés</u>		75 000	77 699	2,17%
Emprunt Amen Bank	500	25 000	25 876	0,72%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	50 000	51 823	1,45%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 115 650	1 135 768	31,75%
BTA 03/2019	300	306 000	314 982	8,80%
BTA 07/2017	275	295 900	296 218	8,28%
BTA 03/2016	500	513 750	524 568	14,66%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		264 500	366 702	10,25%
BTZC 10/2016	500	264 500	366 702	10,25%
TOTAL		2 623 853	2 773 245	77,52%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,12%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts cours nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	2 929 390	122 430	203 228	3 255 048	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	2 269 217			2 269 217	
Titres OPCVM	3 445 842			3 445 842	
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions cotées	(2 493 738)			(2 493 738)	156 486
Titres OPCVM	(3 468 390)			(3 468 390)	(130)
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
Bon du trésor assimilables	(103 468)			(103 468)	(3 468)
* <u>Plus ou moins values</u>					
Actions cotées			(187 972)	(187 972)	
Titres OPCVM			(2 777)	(2 777)	
Bon du trésor assimilables			(2 988)	(2 988)	
* <u>Intérêts cours</u>		17 471		17 471	
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	2 623 853	139 901	9 491	2 773 245	152 888

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 499.872 et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	499 573	499 872	13,97%
TOTAL		499 573	499 872	13,97%
Pourcentage par rapport au total actifs				13,90%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 97.065 contre D : 88.123 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	20 684	14 064
des titres OPCVM	3 853	633
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	2 794	1 269
intérêts des BTA et BTZC	69 734	72 157
TOTAL	97 065	88 123

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 24.565 contre D : 35.935 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	12 240	27 168
Intérêts des dépôts à vue	12 325	8 767
TOTAL	24 565	35 935

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 15.184 contre un solde de D : 16.766 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	11 815	12 888
Rémunération du dépositaire	986	1 093
Rémunération du CAC	2 383	2 785
Total	<u>15 184</u>	<u>16 766</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.590 contre un solde de D : 5.453 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	211	270
Retenue à la source	3 379	5 183
Total	<u>3 590</u>	<u>5 453</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 55.184, contre un solde de D : 59.851 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	50 167	54 410
Rémunération du dépositaire	5 017	5 441
Total	<u>55 184</u>	<u>59 851</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 8.257 contre un solde de D : 9.888 au 31 décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	3 680	5 164
Rémunération du CMF	4 251	4 611
Services bancaires et assimilés	99	113
Autres	227	-
Total	<u>8 257</u>	<u>9 888</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 275 570
Nombre de parts émises	26 423
Nombre de copropriétaires	39

Souscriptions réalisées

Montant	646 441
Nombre de parts émises	3 995
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(1 336 570)
Nombre de parts rachetées	(8 260)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(193 737)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 888
Régularisation des sommes non distribuables	(2 287)
Droits de sortie	1 561
Frais de négociation	(16 807)

Capital au 31-12-2012

Montant	3 527 059
Nombre de parts	22 158
Nombre de copropriétaires	40

Note 13 : Autres informations					
13.1. Données par part et ratios pertinents					
<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	5,489	4,695	3,988	3,655	4,269
Charges de gestion des placements	(2,490)	(2,265)	(3,333)	(1,749)	(1,922)
Revenus net des placements	2,999	2,430	0,655	1,907	2,346
Autres produits	-	-	-	-	0,025
Autres charges	(0,373)	(0,374)	(0,261)	(0,266)	(0,471)
Résultat d'exploitation (1)	2,626	2,056	0,395	1,640	1,900
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,352)	(0,121)	(0,199)	0,326	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	2,274	1,935	0,195	1,966	1,897
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(8,743)	5,106	1,639	2,140	(0,276)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,900	5,688	12,179	6,002	12,556
Frais de négociation	(0,759)	(0,793)	(1,189)	(1,431)	(1,519)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(2,602)	(1,375)	12,629	6,713	10,761
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,024	0,681	13,023	8,352	12,661
Droits de sortie	0,070	0,008	0,079	0,024	5,624
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,532)	(1,367)	12,708	6,736	16,385
Régularisation du résultat non distribuable	(0,103)	1,821	7,180	2,028	(9,393)
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,635)	0,454	19,888	8,764	6,992
Valeur liquidative	161,452	163,748	161,554	143,438	134,606
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,53%	1,39%	2,19%	1,26%	1,46%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,17%	0,19%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,40%	1,19%	0,13%	1,41%	1,44%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.